

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°8 du 25 février 2011

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°10

CIRCULAIRE N° 447/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFPM
modifiant la circulaire n° 5046/DEF/DCSEA/SDA2/CB du 22 octobre 2010 relative au calendrier des stages organisés par le service des essences des armées.

Du 4 février 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

CIRCULAIRE N° 447/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFPM modifiant la circulaire n° 5046/DEF/DCSEA/SDA2/CB du 22 octobre 2010 relative au calendrier des stages organisés par le service des essences des armées.

Du 4 février 2011

NOR D E F E 1 1 5 0 1 5 4 C

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Circulaire n° 5046/DEF/DCSEA/SDA2/CB du 22 octobre 2010 (BOC N° 3 du 21 janvier 2011, texte 19.).

Référence de publication : BOC N°8 du 25 février 2011, texte 10.

La circulaire n° 5046/DEF/DCSEA/SDA2/CB du 22 octobre 2010 est modifiée comme suit :

1. Ajouter l'annexe XXXII. « Responsable d'installation pétrolière élémentaire. ».
2. Le présent modificatif sera inséré au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.

ANNEXE XXXII.
RESPONSABLE D'INSTALLATION PÉTROLIÈRE ÉLÉMENTAIRE.

| | |
|-----------------|--|
| LIBELLÉ LONG : | Responsable d'installation pétrolière élémentaire. |
| LIBELLÉ COURT : | SEAIPE. |

| | |
|------------------------|---|
| DURÉE : | 1 semaine. |
| LIEU : | Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71) |
| CATÉGORIE : | OFF <input type="checkbox"/> OCTA <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/> |
| EFFECTIF PAR SESSION : | 25 |

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Cette formation a pour objectif de préparer ces responsables à assurer le fonctionnement optimal d'une installation de stockage et de distribution de carburant dans les domaines de la comptabilité, de la sécurité, de la qualité produit et de l'infrastructure.

En fin de formation, ils devront être en mesure :

- d'appréhender le cadre réglementaire dans lequel ils évoluent ;
- d'assurer l'exploitation des installations en toute sécurité ;
- d'assurer une gestion quantitative et qualitative optimale des produits stockés et délivrés ;
- d'assurer les opérations de paiement et facturation ;
- de maintenir en condition les installations.

CONDITIONS DE CANDIDATURE :

Exercer les fonctions de responsable d'installation pétrolière élémentaire ou de suppléant désigné pour occuper cette fonction.

Ne sont pas concernés par cette formation les responsables d'installation ou suppléants qui :

- occupent également la fonction de chef ou adjoint de cellule SPE, qui doivent impérativement effectuer le stage « chef ou adjoint de cellule SPE » ;
- ont suivi un « stage soutier » depuis moins de 3 ans anciennement dispensé par les directions régionales interarmées du SEA.

COMMENTAIRES : pas de commentaires.

| | |
|------------|--|
| SANCTION : | Attestation de stage si note supérieure ou égale à 12. |
| NOTATION : | Un test est organisé en fin de stage. Note éliminatoire si note strictement inférieure à 12. |

| | |
|---------------------|--|
| STAGE INTERARMÉES : | Stage ouvert aux personnels des groupements de soutien des bases de défense. |
|---------------------|--|

| RÉFERENCE. | DATES. | | AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS. | OBSERVATIONS. |
|------------|------------|------------|---|---------------|
| | DÉBUT. | FIN. | | |
| MF 11 IPE | 07.03.2011 | 11.03.2011 | COMIAS/CPCS/SSP | |